

EXTRAIT N°45/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Mai 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	Mme BONNAFÉ
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME
M. LABORIE	à	Mme CAMBOULIVES

ABSENTS : Mme AGUERRE, M. LAJAT

SECRETAIRE : Mme BAKER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : – ADMINISTRATION GENERALE - MEDIATHEQUE – Partir en livre 2022 - Convention de partenariat entre l'association « le festival du livre jeunesse Occitanie» et la commune d'Aussonne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération nationale Partir en livre, la commune va accueillir une programmation le vendredi 22 juillet 2022.

A ce titre, il convient de signer une convention de partenariat avec l'association « le festival du livre Occitanie ».

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 031-213100324-20220531-DEL_45_2022-DE



Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention présentée en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 31 mai 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

